AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1692
FR0000075954-FS0820

20 juillet 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

RIBER

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 juillet 2016, M. Noël Goutard a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 juillet 2016, indirectement, par l'intermédiaire de la société anonyme NG Investments qu'il contrôle, les seuils de 25% du capital et des droits de vote de la société RIBER et détenir, directement et indirectement, 4 798 563 actions RIBER représentant autant de droits de vote, soit 24,84% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
NG Investments	4 791 221	24,80
Noël Goutard	7 342	0,04
Total Noël Goutard	**4 798 563**	**24,84**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions RIBER sur le marché.

À cette occasion, la société NG Investments a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir 4 791 221 droits préférentiels de souscription valables jusqu'au 29 juillet 2016[2].

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 19 320 931 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment communiqué de la société RIBER diffusé le 13 juillet 2016.